

Questions orales

Nous savons maintenant que cette déclaration est à peu près aussi juste que les autres affirmations du ministre. Quels changements le ministre apportera-t-il au Programme énergétique national pour veiller à ce que ce projet aille de l'avant.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, à propos du Programme énergétique national, j'attire l'attention du député sur le fait que, selon l'entente conclue avec l'Alberta, nous devons payer le prix international pour le pétrole extrait des sables bitumineux.

M. Crosbie: Et après?

M. Lalonde: Mon très éminent collègue qui a été ministre des Finances et qui est un expert en matière de taxes sur le pétrole et sur le gaz a dit «Et après?». Insinue-t-il qu'il faille demander aux contribuables et aux consommateurs canadiens de payer un prix supérieur au prix mondial pour le pétrole extrait des sables bitumineux? Le gouvernement ne le pense pas. D'après le gouvernement, il faut payer le prix mondial ou le prix international pour les pétroles nouveaux. Le gouvernement de l'Alberta et celui du Canada ont fait par ailleurs des concessions fiscales très généreuses pour ces projets.

M. Crosbie: Foutaise!

M. Lalonde: Ces concessions fiscales semblent satisfaisantes à certains des associés, mais ne le sont pas pour d'autres. Les sociétés qui font encore partie du consortium sont en train de consulter d'autres sociétés susceptibles de s'associer à elles. J'ai eu des entretiens personnels avec les représentants de certaines sociétés, et nous verrons bien comment se termineront ces négociations d'ici quelques jours ou d'ici quelques semaines.

M. Andre: Madame le Président, le ministre n'a pas essayé de défendre le Programme énergétique national qui ne vaut absolument rien.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RECONNAÎTRE QUE LE PROGRAMME N'EST PAS PARFAIT

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, ce projet procurerait des milliers d'emplois permanents et des investissements de milliards de dollars. Notre balance commerciale s'en trouverait améliorée de 3 milliards de dollars par année. La sécurité de notre approvisionnement en serait accrue. D'après le Conseil économique du Canada, c'est l'un des seuls atouts de notre économie pour la décennie actuelle. Devant cet enjeu, le ministre admettra-t-il qu'il doit faire l'impossible pour favoriser les réalisations du projet, même s'il devait pour cela reconnaître, en toute humilité, que le Programme énergétique canadien n'est pas parfait, non plus que les taxes et autres mesures qu'il comporte?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je n'ai jamais prétendu que le Programme énergétique canadien fût parfait. La preuve, c'est que nous l'avons modifié. Incidemment, nous avons conclu avec les trois provinces productrices une entente qui leur

donne satisfaction. Il y a eu, là aussi, des changements. Cependant, que le député se le tienne pour dit, notre programme énergétique est de loin supérieur à tout ce que les conservateurs ont pu mettre de l'avant quand ils étaient au pouvoir.

Des voix: Oh!

M. Lalonde: Grâce à ce programme, les Canadiens sont assurés, au cours de la présente décennie, de posséder et de maîtriser leurs ressources en pétrole et en gaz, plutôt que de les laisser entre les mains des grandes sociétés pétrolières, comme l'avaient voulu les conservateurs.

Quant au point soulevé par le député, je lui fais remarquer encore une fois que le gouvernement albertain aussi bien que le gouvernement fédéral ont déjà accordé de généreuses incitations fiscales pour ces projets. Certains membres du consortium en sont satisfaits, d'autres pas. Il viendra peut-être de nouveaux partenaires qui s'en satisferont.

M. Andre: Lesquels?

M. Lalonde: Lesquels, me demandez-vous? Mais il faut être patient, voyons. Les choses devraient évoluer, je l'espère, d'ici quelques semaines.

M. Shields: Nous attendons depuis deux ans.

M. Lalonde: Mes amis d'en face se souviendront du projet Syncrude, en 1975; il avait donné lieu à des difficultés semblables, que le gouvernement libéral a résolues.

* * *

L'EMPLOI**LA RÉDUCTION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOI**

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne les prévisions de dépenses qui ont été déposées à la Chambre mardi dernier. Je voudrais demander au ministre pourquoi, pour l'amour du ciel, le gouvernement entend réduire les crédits alloués à la création d'emplois en 1982-1983, alors que nous avons déjà plus d'un million de chômeurs au Canada?

● (1420)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je comprends l'inquiétude du député. Toutefois, s'il avait consulté les prévisions de dépenses de l'an dernier, il aurait pu constater que les fonds alloués à l'époque à la création d'emplois étaient considérablement moindres que ceux qui ont été dépensés en réalité. Le député sait probablement que le marché du travail est réévalué tout au long de l'année et que, souvent, des sommes additionnelles sont déboursées. Il ne devrait donc pas conclure à la hâte que la fonction gouvernementale de création d'emplois est moins prioritaire.